

Prévoyance



Prévalis

Être bien protégé
en toute **simplicité**



Mutuelle partenaire de **MUTEX**

Un accident, un arrêt de travail, voire un décès et tout ce que vous avez construit au fil du temps est mis en péril.

Puisque tout peut arriver, il est important d'être protégé sur le plan financier.

Prévalis vous aide à mettre votre avenir et votre famille à l'abri du besoin.

Découvrez le contrat **Prévalis** et ses avantages

- **Un capital garanti** jusqu'à 30 000 €, exonéré d'impôt et de droits de succession (selon la législation en vigueur) ;
- **Jusqu'à 20 euros par jour d'indemnités** en cas d'arrêt de travail, exonérés d'impôt ;
- **Une cotisation modérée pour une couverture optimale** 24 heures sur 24, en France et à l'étranger ;
- **Une liberté totale** pour adapter votre contrat à l'évolution de vos choix ;
- **Un questionnaire simplifié à l'adhésion ;**
- **Une prise en charge dès le premier jour d'hospitalisation ;**
- **Le respect de vos choix.**

Le saviez-vous ?

En cas d'arrêt de travail, seuls 50 % de vos revenus sont maintenus par la Sécurité sociale. En cas de décès, elle ne versera que trois mois de votre salaire à votre conjoint. Le contrat **Prévalis** est la solution pour faire face à vos engagements.

Mutuelle partenaire de



Prévalis

pour vous protéger en toute simplicité :



Avec une cotisation réduite, **Prévalis** vous couvre en toutes circonstances : accident ou maladie, chez vous ou à l'étranger...

- jusqu'à 70 ans en cas de décès ;
- jusqu'à 65 ans en cas d'invalidité absolue et définitive ;
- jusqu'à 60 ans en cas d'arrêt de travail.

Deux formules pour une protection optimale

Tranquillité

En cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive, **Prévalis** vous verse un capital de 15 000 € à 30 000 € à votre/vos bénéficiaire(s) dans les plus brefs délais. Il est **exonéré d'impôt et de droits de succession** (dans les limites de la législation en vigueur).

Sérénité Plus

En cas d'arrêt de travail prolongé, **Prévalis** vous garantit des indemnités de 10 à 20 € par jour. La prise en charge intervient dès le premier jour en cas d'hospitalisation de plus de quatre jours. **Ces indemnités sont exonérées d'impôt.** Cette formule vous assure également des garanties décès et invalidité absolue et définitive.

Prévalis vous libère des contraintes

- Aucun examen médical n'est nécessaire.
- Vous choisissez librement les garanties qui correspondent le mieux à vos objectifs et à votre budget.
- Vous êtes libre de choisir le(s) bénéficiaire(s) du capital garanti en cas de décès.
- Vous pouvez changer le niveau des garanties comme bon vous semble.
- Vous pouvez modifier les bénéficiaires aussi souvent que vous le souhaitez.
- De plus, **Prévalis** se cumule avec vos garanties existantes déjà souscrites par ailleurs.

● Adhésion avant 54 ans

Prévalis



Venez découvrir Prévalis dans l'une de nos agences :

Aix-les-Bains

8, av. de Verdun

Chambéry

7, rue Favre

Annemasse

30, av. de la Gare

Sallanches

34, rue du Mont Blanc

Albertville

23, place de l'Europe

St-Jean-de-Maurienne

79, place Fodéré

Cluses

6, Grande Rue

Thonon-les-Bains

8, rue François Morel

Barberaz

130, galerie Chartreuse

Annecy

12, rue de la Poste

La-Roche-sur-Foron

180, av. de la Gare

Tél. 04 79 70 80 90

www.adrea-paysdesavoie.fr



Siège social - ADRÉA Mutuelle Pays de Savoie
130, galerie de la Chartreuse - Barberaz - 73021 Chambéry Cedex

